



## COMITÉ DE QUARTIER N°4

Paris Chennevières  
Le Fort  
Mon idée

### COMPTE RENDU RÉUNION DU 26 Mai 2016

**PRESENTS** : Madame DIRRINGER- Guy BETAÏLLE- Bernard DEHAUT-Chantal GEOFFROY- - Caroline HUSSON-Marie JEANVOINE-Alain JULLIEN- Andrée LARGERON -Guy MASSOT

**ABSENTS** : Dominique BALDUCCI- Bernard BOISSEAU Jean-Claude HARDY

Madame Caroline Husson est désignée Secrétaire de séance.

## THEMATIQUES ABORDEES

### Sécurité et voirie

#### **Quartier du Fort -Aristide Briand-Fusillés de Châteaubriant**

Diffusion de l'information des comités de quartier : Nous avons proposé que ce soit fait par l'intermédiaire des tableaux d'affichages présents en Mairie et sur le site internet de la ville de Chennevières sur Marne. Il serait alors rendu public les comptes rendus de tous les comités de quartier de la ville (tel qui est spécifié dans l'article 3 de la charte des comités de quartier).

*Comme pour les autres quartiers, les CR sont déjà en ligne sur le site de la ville et pas assez de place dans le hall de la mairie.*

*Les ST essaient de les enlever tous les vendredis (pour information il n'y a que deux agents de voirie pour toute la ville)*

#### **RN4**

Gravats et ordures ménagères : Il nous a été fait part des inquiétudes des riverains quant à l'encombrement de la RN4 par des gravats et des ordures ménagères. Une demande a été faite à la Mairie d'intervenir afin de procéder au ramassage. Cependant cette dernière ne peut pas s'occuper d'une route qui dépend du Département. La Mairie se chargera donc d'écrire au département afin que le nettoyage de la RN4 soit effectué.

Changement de planning de ramassage des ordures ménagères : Il a été demandé à la Mairie, face au manque de respect du nouveau planning des éboueurs, si l'on pouvait rappeler à l'ordre les Canavérois irrespectueux par le dépôt d'un sticker sur leur poubelle

quand ces dernières restent trop longtemps sur la voie publique ou sont sorties trop en avance.

*La mairie a également interpellé les personnes identifiées pour certains gravats sur la R.D.4. La municipalité a pris contact directement avec le chef de chantier du restaurant asiatique situé route de la libération (face à la station essence TOTAL). Ce dernier fait retirer les gravas régulièrement de manière à ne plus avoir de déchets étrangers au chantier de ce restaurant qui devrait ouvrir avant l'été.*

*Pour les ordures ménagères, le sujet est à l'étude et une solution devrait être proposée très prochainement.*

## **Rue Aristide Briand**

Mme Dirringer a proposé de voir la possibilité d'installer deux radars feux sur l'ensemble de cette artère, compte tenu que cette voie est empruntée par de nombreux automobilistes imprudents.

*Il existe déjà plusieurs feux sur cet axe, un espace apaisé devant le cimetière, et un panneau lumineux alertant l'automobiliste sur sa vitesse en face du Fort. Les services techniques peuvent demander à l'Etat - compétent en la matière - la pose d'un radar mais il est souligné qu'il avait été refusé rue de Champigny.*

*En revanche, une réflexion est en cours pour renforcer la signalétique piétons au carrefour Maréchal Leclerc/Aristide Briand.*

## **Police à vélo**

Il a été proposé de doter deux agents de police de vélo afin de leur assurer une plus grande mobilité et ainsi une meilleure efficacité.

*L'extension de la Police municipale à vélo n'est pas prévue au budget.*

## **Place Mon Idée**

Le problème de retournement des bus persiste, le régulateur des cars Suzanne a été contacté pour lui signaler ces nuisances, notamment lors des arrêts prolongés où les chauffeurs laissent leurs moteurs tourner. Il a été proposé d'aménager cette place avec un îlot et de changer les panneaux de stationnement qui n'interdisent pas actuellement de nombreux camions de se garer pour effectuer des déchargements.

*Tout d'abord d'un point de vue juridique, le code de la route n'interdit pas aux bus de se retourner place Mon Idée. Le code n'interdit pas non plus de se garer pour décharger son véhicule sauf sur des axes rouges. Un panneau autorisant la dépose minute mais interdisant le stationnement a été installé à la demande des riverains. En cas de non-respect, il est convenu d'alerter la P.M.*

*Par ailleurs, une étude de création d'un sens giratoire est en cours sur cet emplacement. Mme Dirringer en débattre dans un premier temps avec le bureau du comité de quartier n°4.*

*Un retour sera fait aux services techniques de manière à faire avancer le dossier et affiner le projet avec les élus et le Conseil Départemental.*

## **Fort**

Une étude est en cours pour explorer la faisabilité de réfection du parking adjacent. Il a été proposé de créer un aménagement d'accessibilité aux poussettes et aux personnes handicapées compte tenu de l'inconfort que produisent les pavés. Cependant, ces autorisations risqueraient de ne pas aboutir, le Fort faisant parti des monuments de France.

*Le Fort ne peut pas être traité indépendamment de l'entrée de ville NORD pour laquelle une étude est en cours d'une part, et de surcroît, ce site est effectivement soumis à l'avis des Domaines.*

## **Police Municipale**

Certains riverains se plaignent encore des gênes occasionnées lors des changements de stationnement bimensuel. Ils ont demandé à ce que la police municipale verbalise d'avantage les contrevenants.

*Ce problème a été remonté à la PM qui contrôle.*

## **Sentier entre l'avenue de Coeuilly et le rue Aristide Briand**

Le long de la résidence des capucins. L'entretien du grillage qui appartient à la Mairie est de la responsabilité de cette dernière. Des lampadaires existent mais ne fonctionnent pas. Il pourrait être envisagé de demander à la résidence des capucins le rachat d'une bande de terrain afin d'agrandir ce sentier empruntés par de nombreux enfants de l'école primaire et des collégiens.

*Une proposition en ce sens a été faite à la copropriété des Capucins. Celle-ci a été relancée. L'assemblée générale des copropriétaires a refusé la proposition faite par la mairie le 11 Avril 2017.*

*Les négociations vont reprendre. Le mur, le grillage et les luminaires appartiennent à la copropriété.*

## **Avenue de Coeuilly**

Dépôt des services technique et partie Départementale. La Mairie va faire une demande au Département concernant sa partie afin qu'elle soit rendue propre. La végétation le long du trottoir n'a pas été entretenue.

Mme Diringier va voir la possibilité de mettre en place une nouvelle caméra pour assurer plus de sécurité.

Il a été proposé de demander l'allongement du temps du feu vert du bout de l'avenue de Coeuilly au carrefour Saint Siméon.

*Cet espace a été nettoyé et les services techniques veillent à ce qu'il reste propre. Un audit de la vidéo protection sur la ville est en cours et ce secteur est signalé.*

*En ce qui concerne la possibilité de l'allongement du temps du feu vert : l'avenue de Coeuilly ne génère pas trop de flux vers le carrefour Saint Siméon pour en modifier le temps de vert. Modifier un temps de vert (en l'augmentant) c'est augmenter le temps de rouge sur les autres axes qui génèrent plus de flux (Aristide Briand et Rue des fusillés de Chateaubriand). Ces deux axes sont stratégiques et ont en plus du transport en commun.*

*Les services techniques travaillent actuellement sur celui de l'avenue du Maréchal Leclerc ce qui va permettre de fluidifier un peu plus la circulation de l'avenue Aristide Briand.*

*Par ailleurs un projet de rotonde est en cours avec le département sur ce carrefour.*

### **Carrefour Saint Siméon**

Une étude Phyto faite par le Département a révélé que le cœur des marronniers était en train de pourrir. Il devenait donc impératif, pour sécuriser la zone et éviter tout risque de chute de branches, de procéder à l'abatage de ces derniers. Le Département a promis de procéder au fleurissement des espaces ainsi vacants.

*Il s'agit en effet d'une maladie nommée la « teigne minière du marronnier » ou « Mineuse ». Le Conseil Départemental doit procéder à l'entretien et au fleurissement de cet espace vert lui appartenant.*

### **Caméras de surveillance**

Il est prévu qu'un agent soit en permanence devant les écrans de ces dernières. Les vidéos recueillies servent principalement à l'investigation et non pour des problèmes d'incivilités.

*Un audit sur toute la ville est actuellement en cours et un nouveau redéploiement est à l'étude.*

### **Avenue Albert**

La clôture d'un des riverains posant problème, après l'avoir signalé à la Mairie lors de la précédente réunion du comité de quartier, ce dossier est en cours de traitement. Un courrier est actuellement en attente de réponse.

*Après plusieurs courriers adressés aux propriétaires et sans réponse de leur part, il a été dressé un procès-verbal le 21 mars 2017 transmis au Procureur de la République.*

### **Avenue Georges**

Un membre du bureau signale qu'au numéro 27 le propriétaire n'a pas déposé de permis de construire. Il demande ce qui peut être fait en ce sens ? Idem pour le 15-17 de l'avenue Albert.

*15 avenue Albert, le propriétaire a obtenu un permis de construire en 2013, conformité faite le 15 mars 2017.*

*27 avenue Georges, le propriétaire a obtenu un permis de construire en 2016 pour la surélévation de l'habitation et une annexe en fond de parcelle.*

## Questions diverses

- Trop de passages rue Jules Viéjo - *Une étude de modification de la circulation va être proposée aux riverains et parents d'élèves ; avant d'organiser une réunion sur ce sujet, il est présenté en réunion de bureau du comité de quartier le 28 avril 2017.*

- L'entrée de ville sur la RD4 côté du fort est très sale – *ce point a été signalé aux services techniques*

- Qu'en est-il de la fibre optique – *SFR est l'opérateur en charge du déploiement de la fibre optique sur la commune. La société installera à compter du 18 Avril 2017, 24 armoires en vue du déploiement de la fibre dans la ville. Nous sommes dans l'attente de leur rétro-planning.*

*Le 2 février dernier, Monsieur le maire est intervenu dans le cadre de la rencontre « La Fibre des Territoires » organisée par SFR. Les édiles participant ont souligné la difficulté et le besoin de plus d'implication auprès des opérateurs. Les villes sont dépendantes de ceux-ci et de leurs financements. Le partenariat doit s'inscrire dans le temps et sans fracture.*

- Y-a-t-il un panneau d'interdiction pour les camions d'entrer dans Chennevières, depuis le bas de la rue du Pont.

*Il y a un panneau d'interdiction aux véhicules de plus de 6.5T à toutes les entrées de la ville de Chennevières donc à la rue du Pont également, et ce depuis le mois d'Août 2016.*

- Proposition d'autoriser des riverains volontaires à déposer des stickers au nom de la Mairie sur les véhicules en cas de stationnement gênant – *la population n'est pas assermentée pour se substituer aux pouvoirs de police. Il faut signaler ces véhicules à la Police Municipale qui agira.*

- Ecole Corot : difficultés des riverains des rues avoisinantes à pouvoir stationner devant chez eux ou de rentrer leur véhicule au moment de la dépose des élèves par leurs parents - *une étude de modification de la circulation va être proposée aux riverains et parents d'élèves (cf. réponse ci-dessus « Trop de passages rue Jules Viéjo »)*